

# QUEL EST LE COÛT POUR LES ENTREPRISES ?

Depuis le 1er janvier 2018, les coûts liés à la gestion des déchets des entreprises sont financés par une taxe de base annuelle et par le prix des sacs taxés ou une taxe au poids.

## Catégorie 1 : entreprises de services

- Bureaux (fiduciaires, assurances, avocats, notaires, magasins d'habits, ingénieurs, kiosques, horlogers,...), professions médicales, coiffeurs, instituts de beauté, etc.  
Taxe de base : CHF 75.- HT (81.- TTC) + prix du sac

## Catégorie 2 : établissements publics et similaires

- Cafés-restaurants, bars, tea-rooms, boucheries, boulangeries, dancings, buvettes, hôtels, y compris restaurants annexés, homes, petites industries, etc.  
Taxe de base : CHF 93.- HT (100.- TTC)  
+ prix du sac (<600 kg) ou pesées : CHF 400.- HT/t (431.- TTC)

## Catégorie 3 : industrie, artisanat et autres entreprises

- Industries, artisanat, magasins d'alimentation, commerces de vin, propriétaires-encaveurs, etc.  
Taxe de base : CHF 103.- HT (111.- TTC) + pesées : CHF 400.- HT/t (431.- TTC)